

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

-----



## Délibération n° 13-03 du 23 avril 2020

### DISPOSITIF « GÉNÉRATION JEUX » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ATHLÈTES – CONVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-V-21 du 7 mai 2015 relative au soutien du Département à la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-VI-32 concernant la convention relative aux jeux olympiques et paralympiques avec Paris et les établissements publics territoriaux de « Plaine commune », « Terres d'envol », « Est ensemble » et « Grand Paris Grand Est »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-VI-33 du 22 juin 2016 concernant l'adoption d'un plan départemental d'accompagnement de la candidature aux jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°2017-IX-53 du 28 septembre 2017 approuvant la création du dispositif « Génération Jeux »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la liste des trente jeunes sportives et sportifs de haut niveau retenu-e-s pour composer la « Génération Jeux » pour l'année 2020 :



- Juliette CIOFANI, athlétisme
- Sara BENFARES, athlétisme
- Ludovic OUCENI, athlétisme
- Anna AIRAULT, athlétisme
- Léo ROSSI, badminton
- Alicia HUYNH, badminton
- Fatia BENMESSAHEL, boxe
- Naime HERKATI, boxe
- Kristina NENADOVIC, cyclisme
- Paul DEGOUY, gymnastique
- Alexis BLIN, gymnastique
- Anais BRECHE, gymnastique
- Jemima KABEYA TSHISOLA, handball
- Elyas BOUADJADJA, handball
- Curtis LANCLUME, handball
- Aurélien DIESSE, judo
- Romane DICKO, judo
- Fabien TRAN, karaté
- Koumba LARROQUE, lutte
- Tigran GALUSTYAN, lutte
- Sonia HAMCHA, natation (water-polo)
- Raynald CAVAILLON-SICOS, natation (water-polo)
- Julie COUDERT, rugby
- Nassira KONDE, rugby
- Celia DRANES, rugby
- Charles-Antoine KOUAKOU, sport adapté (athlétisme)
- Prithika PAVADE, tennis-de-table
- Chloé CHOMIS, tennis-de-table
- Alexandre CASSIN, tennis-de-table
- Joé SEYFRIED, tennis-de-table ;

- ATTRIBUE pour chaque athlète de cette liste une aide financière de 3 000 euros, qui sera versée aux associations sportives dont ils dépendent, selon la répartition suivante :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Club athlétique Montreuil 93 :         | 6 000 euros |
| • Pierrefitte multiathlon :              | 3 000 euros |
| • Dynamic-Aulnay-club :                  | 3 000 euros |
| • Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois : | 6 000 euros |
| • Noble art de Rosny :                   | 3 000 euros |

- Boxing Beats : 3 000 euros
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93 : 3 000 euros
- Noisy-le-Grand gymnastique : 6 000 euros
- l'Acro tramp Sevran 93 : 3 000 euros
- Aulnay Hand ball (A.H.B.) : 3 000 euros
- Tremblay-en-France handball association : 6 000 euros
- l'Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B.M. - judo) : 6 000 euros
- Karaté club Villepinte et omnisports : 3 000 euros
- Bagnolet lutte 93 – Les diables rouges : 6 000 euros
- Cercle des nageurs Noiséens : 6 000 euros
- l'Athlétic club Bobigny rugby 93 : 9 000 euros
- Comité départemental de sport adapté 93 : 3 000 euros
- Saint-Denis union sports section Tennis de Table 93 : 12 000 euros

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés à conclure avec les associations sportives référentes suivantes pour les athlètes de haut niveau retenus :

- Club athlétique de Montreuil 93 pour Juliette Ciofani et Sarah Benfarès
- Pierrefitte mutiathlon pour Ludovic Ouceni
- Dynamic-Aulnay-club pour Anna Airault
- Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois pour Alicia Huynh et Léo Rossi
- Le noble art de Rosny pour Fatia Benmessahel
- Boxing Beats pour Naime Herkati
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93 pour Kristina Nenadovic
- Noisy le Grand gymnastique pour Paul Degouy et Alexis Blin
- Acro tramp Sevran 93 pour Anais Breche
- Aulnay hand ball (A.H.B.) pour Jemina Kabeya Tshisola
- Tremblay-en-France handball association pour Elyas Bouadjadja et Curtis Lanclume
- Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B..M. - judo) pour Aurélien Diesse et Romane Dicko
- Karaté club Villepinte et omnisports pour Fabien Tran
- Bagnolet lutte 93 – Les diables rouges pour Koumba Larroque et Tigran Galustyan
- Cercle des nageurs noiséens pour Sonia Hamcha et Raynald Cavaillon-Sicos
- Athlétic club Bobigny rugby 93 pour Julie Coudert, Nassira Condé et Celia Dranes
- Comité départemental de sport adapté 93 pour Charles-Antoine Kouakou
- Saint-Denis union sports – section tennis de table 93 pour Prithika Pavade, Chloé Chomis et Alexandre Cassin ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*